

**DECISION N°192/2017/DG/ARS-OI
MODIFIANT LA DECISION N° 152/2017/DG/ARS-OI
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de l'Océan Indien

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 issu de l'article 118 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

Vu l'article R 1432-62 du décret n° 2010-331 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de **Monsieur François MAURY**, en qualité de Directeur Général de l'Agence de Santé de l'Océan Indien ;

Vu la décision n° 152/2017/DG/ARS OI du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature,

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 3 de la décision n° 152/2017/DG/ARS-OI du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature est complété, après son dernier alinéa, comme suit :

« Ces actes et correspondances sont également réservés à la signature du directeur assurant l'intérim du directeur général sur décision de ce dernier, à l'exception des suivants qui restent réservés à la signature exclusive du directeur général et de la directrice générale adjointe :

- les décisions arrêtant les schémas ou programmes régionaux,
- les baux,
- tout marché public au-delà du seuil de 125.000€ hors taxe
- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement. »

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et au recueil des actes administratif de la préfecture de Mayotte.

Fait à Saint-Denis, le 11 décembre 2017

Le Directeur Général,


François MAURY